

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE</b> <b>CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE</b> <b>DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° II-29</b>  <b>19SGADL0234</b>

**SEANCE DU**  
**19 DÉCEMBRE 2019**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>62</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>13 décembre 2019</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>20 décembre 2019</b>

<b>OBJET :</b> <b>AP/CP Collecte des déchets</b> <b>ménagers - Ajustement de</b> <b>l'échéancier</b>
---

<b>Nombre de Conseillers ayant pris</b> <b>part au vote : 71</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>pour : 71</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté</b> <b>contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant</b> <b>abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 9</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 0</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 19 décembre à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Philippe BAUMEL - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Catherine BUCHAUDON - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - M. Cyrille POLITI - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - M. Guy SOUVIGNY - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme GRAZIA (pouvoir à M. Noël VALETTE)  
M. GRONFIER (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)  
M. SIGNOL (pouvoir à M. Charles LANDRE)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
Mme GOSSE (pouvoir à M. Jean-Claude LARONDE)  
Mme FRIZOT (pouvoir à M. Jean-Luc GISCLON)  
Mme BUCHALIK (pouvoir à M. Christian CATON)  
Mme ROUSSEAU (pouvoir à Mme Frédérique LEMOINE)  
Mme RAMES (pouvoir à Mme Josiane GENEVOIS)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Lionel DUBAND



Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

Vu l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relatif au vote du budget d'investissement par autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'article R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales relatif aux caractéristiques des autorisations de programme,

Le rapporteur expose :

« Le conseil communautaire du 2 février 2017 a acté la mise en place d'une AP/CP pour la collecte des déchets ménagers.

Il est rappelé qu'un effort particulier est porté sur la mise en œuvre de conteneurs enterrés dans les immeubles, lotissements et points d'apports volontaires en milieu rural au titre de la modification du schéma de collecte (passage en C<sub>0,5</sub> pour la collecte sélective).

Il est proposé le même effort en 2020 pour le renouvellement du parc de bacs qui est vieillissant. Concernant le déploiement des points d'apports volontaires, des opérations sont envisagées dans le cadre du réaménagement de centre-ville de Gévelard et de Saint-Vallier.

Il est également prévu la création de points de regroupements, des conteneurs enterrés pour des points sur Montceau et au Creusot. Les bornes aériennes font l'objet d'un investissement important afin d'anticiper le déploiement du service.

Enfin, les achats de composteurs doivent s'intensifier afin d'être en cohérence avec la demande des habitants.

La planification mise à jour pour cette opération peut être représentée ainsi :

	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>Total</b>
Achats composteurs/bioseaux	10 548	23 185	20 285	20 000	
Mise en place d'un dispositif de géolocalisation des bennes à ordures ménagères	16 284	0	0	0	
Bornes aériennes				90 000	
Renouvellement du parc de bacs roulants	202 173	156 899	100 000	160 000	
Aménagement des points de regroupement	0	93 290	59 265	110 000	
Conteneurs enterrés et semi enterrés	252 055	204 065	190 600	45 000	
<b>TOTAL</b>	<b>481 060</b>	<b>477 439</b>	<b>370 150</b>	<b>425 000</b>	<b>1 753 649</b>

Pour mémoire, la mise à jour de l'autorisation de programme, votée lors du conseil communautaire du 26 septembre dernier, était établie comme suit :

<b>Libellé Autorisation Programme</b>	<b>N° Programme - Opération</b>	<b>Montant de L'AP (€)</b>	<b>Montant des Crédits de Paiement (€)</b>			
			<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>

Collecte des déchets ménagers	PDTCO075	2 108 060	481 060	477 439	370 150	779 411
-------------------------------	----------	-----------	---------	---------	---------	---------

Ainsi, il est proposé d'ajuster le montant et les échéanciers de l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement, en fonction des prévisions 2020, comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Collecte des déchets ménagers	PDTCO075	1 753 649	481 060	477 439	370 150	425 000

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'ajuster l'Autorisation de Programme / Crédits de Paiement pour le projet de collecte des déchets ménagers établie comme suit :

Libellé Autorisation Programme	N° Programme - Opération	Montant de L'AP (€)	Montant des Crédits de Paiement (€)			
			2017	2018	2019	2020
Collecte des déchets ménagers	PDTCO075	1 753 649	481 060	477 439	370 150	425 000

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 20 décembre 2019  
et publié, affiché ou notifié le 20 décembre 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Hervé MAZUREK



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le vice-président,

Hervé MAZUREK

